N° 230. Lundi 26 et Mardi 27 Septembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . .	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 26 Septembre.

Le *Journal du Limbourg*, se prenant tout-à-coup d'un nouvel accès de velléité turbulente, vient de publier, dans son numéro du 19 septembre, *quelques observations sur la position du duché de Limbourg*. Quelque mince que soit le crédit dont jouisse ce journal parmi nous, l'inconvenance de l'article qu'il n'a pas craint de produire ne pouvait toutefois passer inaperçue et la presse nationale s'est empressée d'y répondre. Nous reproduisons ici en entier la réfutation que le *Nieuwsblad* a cru devoir adresser à ce journal, dans son numero du 25.

« Le *Journal du Limbourg* commente, à sa manière et sous le point de vue que la presse étrangère suit à-peu-près sur toutes les questions de notre politique intérieure, l'arrêté royal du 30 juin dernier, relatif au contingent que doit fournir le duché de Limbourg à la Confédération germanique. Nous ne suivrons pas ce journal dans l'examen qu'il hasarde sur la situation de ce duché, pour lequel le gouvernement a fait jusqu'ici tout ce qui était en son pouvoir et qui jouit d'une prospérité et d'un repos qu'on pourrait lui envier, et qui pour cela même semblent porter ombrage à quelques brouillons politiques. Si par suite des conventions stipulées dans les traités, une disposition a dû être inserée dans la Loi Fondamentale, qui pourrait être envisagée comme une charge particulière imposée au duché de Limbourg, nous demanderons à la saine partie de sa population par suite de quels événemens ces traités qui ont donné naissance à ces charges, sont devenus nécessaires? La réponse à cette question servira sans doute aux habitans de ce duché d'utile avertissement; car l'expérience a toujours été un salutaire enseignement. Ces traités n'ont-ils pas été inspirés par des événemens qui avaient vu triompher l'esprit de faction et de révolte? et le peuple n'est-il pas tôt ou tard victime de la révolte qui triomphe?

» Nous ne voulons ici faire de reproche à personne; nous cherchons seulement à rendre chacun attentif aux fatales conséquences que les perturbations politiques entraînent toujours après elles.

» Quant à l'équité qui a dicté l'arrêté royal du 30 juin, aucun doute raisonnable ne saurait être soulevé à cet égard.

» Le *Journal du Limbourg* cite lui-même l'article de la Loi Fondamentale sur lequel s'appuie non seulement l'équité, mais aussi l'indispensable nécessité de cet arrêté royal. Suivant cet article, *le Limbourg fait partie du royaume, sauf ses relations avec la Confédération germanique*, dont seulement sont exceptées les villes de Maestricht et de Venlo. Les relations avec la Confédération germanique, dans lesquelles il faut comprendre l'obligation de tenir sur pied et de fournir au besoin le contingent nécessaire, ont imposé des charges particulières au duché de Limbourg, comme une conséquence de son incorporation au royaume et en vertu des dispositions de l'article 1er de la Loi Fondamentale.

» Tout ce que la Loi Fondamentale a prescrit, n'a pu ni motiver, ni apporter de changement dans les relations du Limbourg avec la Confédération germanique. Seulement, *sauf ces relations*, le Limbourg est une province du royaume; mais ces relations exceptionnelles prévalent sur toutes les dispositions que la Loi Fondamentale du royaume renferme en général, et dont le gouvernement du roi, avec la meilleure volonté possible, ne saurait affranchir le duché de Limbourg.

» Que dit à ce sujet le *Journal du Limbourg*? Rien, — et nous préférons laisser sans réponse une attaque dirigée si ouvertement contre les dispositions obligatoires de la Loi Fondamentale, afin de ne pas entraîner cet imprudent journal sur un terrain trop dangereux pour lui. Nous espérons que le gouvernement, dans sa patiente longanimité, voudra bien, pour cette fois encore, ne pas s'attacher à ce que le *Journal du Limbourg* a dit à ce sujet, et ne l'attribuer qu'à la difficulté, dans la précipitation de l'attaque, de trouver un bon argument.

» Toutefois, est-ce ainsi que ce journal pense favoriser les intérêts des habitans du Limbourg, en cherchant si imprudemment à soulever cette grave question? Nous lui conseillons, dans l'intérêt de ceux qu'il veut protéger, d'être plus circonspect à l'avenir, et de ne pas s'immiscer dans de plus amples investigations sur cette matière. S'il revenait de nouveau à la charge, nous pourrions alors lui démontrer que le gouvernement aurait le droit d'exiger des habitans du duché bien plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, parce qu'il a toujours écouté le vif désir qui l'anime d'améliorer leur position.

» Est-il besoin d'en dire davantage à ce sujet? Nous ne le pensons pas.

» Le *Journal du Limbourg* termine son article en protestant qu'il n'a d'autre but que les véritables intérêts des habitans de la province, et il ose alors proposer pour le duché de Limbourg une séparation administrative de la Hollande pour être gouverné comme un état indépendant, à titre particulier.

» Nous laissons de côté ce qu'il y a de coupable dans une telle proposition et nous nous contenterons de faire observer qu'une des premières conséquences d'une pareille séparation serait de faire retomber seulement sur le Limbourg les conséquences de ses relations directes avec la Confédération germanique, et ainsi mettre à sa charge, non seulement la prolongation du service militaire pour le contingent, mais aussi l'équipement des troupes, leur armement, etc.

» Ce ne serait donc pas une amélioration, mais un surcroît de charges pour le Limbourg, qui naîtrait de cette imprudente combinaison.

» De pareils articles sembleraient n'avoir d'autre but que de fomenter des troubles et des désordres publics. Nous aimons à croire que tel n'est pas le but avoué du *Journal du Limbourg*; mais nous profiterons toutefois de l'occasion pour engager sérieusement nos compatriotes à se tenir en garde contre de si pernicieuses tendances. Ils savent par expérience quelles en sont les suites. Que tous les esprits sages et bien intentionnés du Limbourg s'opposent à ce mauvais esprit. Et nous espérons, bien plus, nous attendons même du gouvernement, quand cette sévérité sera nécessaire, qu'il agira avec vigueur contre les étrangers qui chercheraient à semer le désordre parmi des populations fidèles à leur roi et aux institutions du pays. »

S. M. vient de nommer notre compatriote Van Os chevalier du Lion-Néerlandais.

Cette nouvelle sera accueillie avec une joie bien vive, d'abord par les nombreux admirateurs que s'est faits ici le beau talent de notre habile peintre de fleurs, et ensuite par la France entière, qui, depuis long-temps, nous disputant notre compatriote Van Os, l'a compté au nombre de ses grands artistes. L'honorable distinction que le Roi, juste appréciateur du mérite, vient de lui accorder, a dignement revendiqué une gloire qui appartenait au pays.

S. A. R. le prince d'Orange a transmis une somme de cent florins à la commission qui s'est chargée de recueillir les dons de la bienfaisance publique en faveur des ménages des pêcheurs de Schéveningue qui ont péri avec le flibot de *Jonge Pieter*.

Le 21 de ce mois, on a fait à Leeuwarde la clôture de la session ordinaire des Etats de la province de Frise.

On mande de Breda qu'on a trouvé dernièrement à Oosterhout, à une profondeur de deux aunes et demie dans de la terre glaise, les restes d'un de ces animaux antédiluviens qu'on croit devoir classer dans la famille des éléphans; on prétend qu'il appartient à l'espèce des mastodons. Ces vestiges, la plupart, sont pétrifiés, mais très-bien conservés, surtout les molaires qui, au nombre de 7, pesent 13 livres des Pays-Bas. On a constaté qu'une des dents canines a dû avoir la longueur de 5 pieds. On rassemble avec soin ces restes monstrueux et on se propose d'en publier prochainement une description.

M. L. M. de Haan, à Delft, vient de faire présent, à l'Académie Royale de Delft, d'une machine à vapeur confectionnée dans le temps par son frère. Le gouvernement a accepté ce présent avec reconnaissance et donné ordre de placer cette machine à vapeur dans la salle des modèles de cette Académie.

Une lettre de Surinam, en date du 9 juillet, reproduite, par le *Dordrechtsche Courant*, dément positivement les bruits répandus par quelques journaux de la mère-patrie, sur l'agitation et la tendance insurrectionnelle, qui auraient été signalées dans cette colonie. On jouit à Surinam de la tranquillité la plus désirable et il n'y a eu ni publication d'écrits séditieux, ni démonstration révolutionnaire; aussi a-t-on été très-étonné à Surinam de voir nos journaux publier de semblables absurdités.

A la vente, tenue le 21 de ce mois, par la Société de Commerce à Amsterdam, de 1730 caisses d'indigo Java et de 79 caisses de cochenille, tout a été enlevé. L'indigo assorti a été fait de 220 à 430 cents et la cochenille s'est vendue de 200 à 335 cents.

Le 17 de ce mois, a été arrêtée la 188e loterie royale des Pays-Bas, au montant de 1,188,000 florins; elle se composera de 24,000 lots, 12,000 prix et 53 primes. Les collectes commenceront le 17 octobre prochain et fermeront le 29 du même mois. Les tirages se feront à savoir: de la première classe les 14, 15, 16 et 17 novembre; de la deuxième classe les 28, 29 et 30 novembre et 1er décembre; de la troisième classe, les 12, 13, 14 et 15 décembre; de la quatrième classe, les 27, 28 et 29 décembre; de la cinquième classe, du 9 janvier 1843 au 3 février alors que l'opération devra être terminée.

Incendies.

La *Gazette de Bude et Pesth* annonce qu'un violent incendie a éclaté le 29 août dernier dans la ville de Lugos, dans le comitat de Krasso, sans qu'on ait pu connaître jusqu'ici comment le feu a pris naissance. Le vent, qui soufflait avec violence, fit

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV.

Le Rendez-vous.

Les louanges adressées à Mme d'Harville par l'ambassadrice n'étaient pas exagérées.

Rien ne saurait donner une idée de cette figure enchanteresse, où s'épanouissait alors toute la fleur d'une délicate beauté, beauté d'autant plus rare qu'elle résidait moins encore dans la régularité des traits que dans le charme inexprimable de la physionomie de la marquise, dont le charmant visage se voilait, pour ainsi dire, modestement sous une touchante expression de *bonté*.

Nous insistons sur ce dernier mot, parce que d'ordinaire ce n'est pas précisément la *bonté* qui prédomine dans la physionomie d'une jeune femme de vingt ans, belle, spirituelle, recherchée, adulée, comme l'était Mme d'Harville. Aussi se sentait-on singulièrement intéressé par le contraste de cette candeur ineffable avec les succès dont jouissait Mme d'Harville, sans compter les avantages de naissance, de nom et de fortune qu'elle réunissait.

Nous essaierons de faire comprendre toute notre pensée.

Trop digne, trop sincèrement douce pour aller coquettement au-devant des hommages, Mme d'Harville se montrait cependant aussi affectueusement reconnaissante de ceux qu'on lui rendait, que si elle les eût à peine mérités: elle n'en était pas fière, mais heureuse; indifférente aux louanges; mais très-sensible à la bienveillance, elle distinguait parfaitement la flatterie de la sympathie.

Son esprit juste, fin, parfois malin sans méchanceté, poursuivait surtout d'une raillerie spirituelle et inoffensive ces gens ravis d'eux-mêmes, toujours occupés d'attirer l'attention, de mettre en évidence leur figure radieuse d'une foule de sots bonheurs et bouffie d'une foule de sots orgueils... gens, disait plaisamment Mme d'Harville, qui toute leur vie ont l'air de danser le *cavalier seul* en face d'un miroir invisible, auquel ils sourient complaisamment.

Ce caractère à la fois timide et presque fier dans sa réserve inspirait au contraire pour Mme d'Harville un intérêt certain.

Quelques mots aideront, pour ainsi dire, à l'intelligence de la beauté de la marquise.

Son teint, d'une éblouissante pureté, se nuançait du plus frais incarnat; de longues boucles de cheveux châtain-clair effleuraient ses épaules arrondies, fermes et lustrées comme un beau marbre blanc. On peindrait difficilement l'angélique beauté de ses grands yeux gris, frangés de longs cils noirs. Sa bouche vermeille, d'une mansuétude adorable, était à ses yeux charmans ce que sa parole affable et touchante devait être à son regard mélancolique et doux. Nous ne parlerons ni de sa taille accomplie, ni de l'exquise distinction de toute sa personne. Elle portait une robe de crêpe blanc, garnie de camélias roses naturels et de feuilles du même arbuste, parmi lesquelles des diamans, à demi cachés çà et là, brillaient comme autant de gouttes d'étincelante rosée; une guirlande semblable était placée avec grace sur son front pur et blanc.

Le genre de beauté de la comtesse Sarah Mac-Gregor faisait encore valoir la marquise d'Harville.

Agée de trente-cinq ans environ, Sarah paraissait à peine en avoir trente. Rien ne semble plus *sain au corps* que le froid égoïsme; on se conserve long-temps frais dans cette glace.

Certaines âmes sèches, dures, inaltérables aux émotions qui usent le cœur, flétrissent les traits, ne ressentent jamais que les déconvenues de l'orgueil ou les mécomptes de l'ambition déçue; ces chagrins n'ont qu'une faible réaction sur le physique.

La *conservation* de Sarah prouvait ce que nous avançons.

Sauf un léger embonpoint qui donnait à sa taille plus grande, mais moins svelte que celle de Mme d'Harville, une grace voluptueuse, Sarah brillait d'un éclat tout juvénile; peu de regards pouvaient soutenir le feu trompeur de ses yeux ardens et noirs; ses lèvres humides et rouges (menteuses à demi) exprimaient la résolution et la sensualité. Le réseau bleuâtre des veines de ses tempes et de son cou apparaissait sous la blancheur lactée de sa peau transparente et fine.

La comtesse Mac-Gregor portait une robe de moire paille sous une tunique de crêpe de la même couleur; une simple couronne de feuilles naturelles de pyrrhus d'un vert d'émeraude ceignait son front et s'harmonisait à merveille avec ses bandeaux de cheveux noirs comme de l'encre, et séparés sur son front droit qui surmontait un nez aquilin à narines ouvertes. Cette coiffure sévère donnait un cachet antique au profil impérieux et passionné de cette femme.

Beaucoup de gens, dupes de leur figure, voient une irrésistible vocation dans le caractère de leur physionomie. L'un se trouve l'air excessivement guerrier, il guerroie; l'autre rimeur, il rime; conspirateur, il conspire; politique, il politique; prédicateur, il prêche... Sarah se trouvait, non sans raison, un air parfaitement royal; elle dut accepter les prédictions à demi réalisées de la highlandaise, et persister dans sa croyance à une destinée souveraine...

La marquise et Sarah avaient aperçu Rodolphe dans le jardin d'hiver, au moment où elles y descendaient; mais le prince parut ne pas les voir, car il se trouvait au détour d'une allée lorsque les deux femmes arrivèrent.

. . . .

— Le prince est si occupé de l'ambassadrice, — dit Mme d'Harville à Sarah, — qu'il n'a pas fait attention à nous....

— Ne croyez pas cela, ma chère Clémence, — répondit la comtesse, qui était tout-à-fait dans l'intimité de Mme d'Harville, le prince nous a au contraire parfaitement vues; mais je lui ai fait peur.... Sa bouderie dure toujours.

— Moins que jamais je comprends son opiniâtreté à vous éviter: souvent je lui ai reproché l'étrangeté de sa conduite envers vous... une ancienne amie. « La comtesse Sarah et moi nous sommes ennemis mortels, — m'a-t-il répondu en plaisantant, — j'ai fait vœu de ne jamais lui parler, et il faut, — a-t-il ajouté, — que ce vœu soit bien sacré pour que je me prive de l'entretien d'une personne si aimable. » Aussi ma chère Sarah, toute singulière que m'ait paru cette réponse, j'ai bien été obligée de m'en contenter (1).

— Je vous assure que la cause de cette brouillerie mortelle, demi-plaisante, demi-sérieuse, est pourtant des plus innocentes; si un tiers n'y était pas intéressé depuis long-temps, je vous aurais confié ce grand secret... Mais qu'avez-vous donc, ma chère enfant... vous paraissez préoccupée?

— Ce n'est rien... tout à l'heure il faisait si chaud dans la galerie, que j'ai ressenti un peu de migraine; asseyons-nous un moment ici... cela passera... je l'espère.

— Vous avez raison; tenez, voilà justement un coin bien obscur; vous serez là parfaitement à l'abri des recherches de ceux que votre absence va désoler... — ajouta Sarah en souriant et en appuyant sur ces mots.

Toutes deux s'assirent sur un divan.

— J'ai dit *ceux* que votre absence va désoler, ma chère Clémence... Ne me savez-vous pas gré de ma discrétion?

La jeune femme rougit légèrement, baissa la tête et ne répondit rien.

— Combien vous êtes peu raisonnable! — lui dit Sarah d'un ton de reproche amical. — N'avez-vous pas confiance en moi, enfant?... Sans doute, enfant. Je suis d'un âge à vous appeler ma fille.

— Moi! manquer de confiance envers vous? — dit la marquise à Sarah avec tristesse; — ne vous ai-je pas dit au contraire ce que je n'aurais dû m'avouer à moi-même.

— A merveille. Eh bien! voyons... parlons de lui: vous avez donc juré de le désespérer jusqu'à la mort?

— Ah! — s'écria Mme d'Harville avec effroi, — que dites-vous?

— Vous ne le connaissez pas encore, pauvre chère enfant; c'est un homme d'une énergie froide, pour qui la vie est peu de chose. Il a toujours été si malheureux... et l'on dirait que vous prenez encore plaisir à le torturer!

— Pensez-vous cela? mon Dieu!

— C'est sans le vouloir, peut-être, mais cela est... Oh! si vous saviez combien ceux qu'une longue infortune a accablés sont douloureusement susceptibles et impressionnables! Tenez, tout à l'heure, j'ai vu deux grosses larmes rouler dans ses yeux. ...

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) L'amour de Rodolphe pour Sarah, et les événemens qui succédèrent à cet amour remontant à dix-sept ou dix-huit ans, étaient complétement ignorés dans le monde, Sarah et Rodolphe ayant autant d'intérêt l'un que l'autre à le cacher.

voler les étincelles jusque sur la rive opposée du fleuve Temès, fleuve passablement large, qui traverse la ville; en quelques heures, deux des plus belles rues de Temès furent réduites en cendres; heureusement que la plupart des maisons étaient assurées.

Au milieu de cette scène d'épouvante, on entendit tout-à-coup crier : *« Au feu dans la caserne ! »* en effet, on venait d'y mettre le feu, qui fut éteint sur-le-champ.

— Gothenbourg, 12 septembre. On vient de recevoir la triste nouvelle que tous les établissemens hydrauliques de Lilla Edet ont été détruits par le feu dans la nuit de samedi dernier.

Le feu s'est déclaré dans un moulin qui, dans l'espace de trois heures, a été réduit en cendres, ainsi que neuf autres moulins à scie, avec tous les bois sciés. Le dommage est évalué à 100,000 écus de Banque; la plupart de ces moulins sont assurés en Angleterre.

Le lendemain, on essaya de nouveau, mais heureusement en vain, de mettre le feu à la caserne. Les autorités locales ont pris les mesures les plus rigoureuses pour prévenir le retour d'actes aussi coupables et aussi criminels.

— On écrit de Brême, le 19 septembre : « Ce soir vers 7 heures, il a éclaté ici dans le voisinage du pont du Weser, un incendie qui a réduit en cendres plusieurs maisons et un grand dépôt de vin. » Au départ des nouvelles on s'était à-peu-près rendu maître du feu.

— Le 23 septembre, un horrible incendie a sévi à Liverpool, dans *Formby-Street*. Quinze grands magasins, la plupart de cinq étages, et autant de hangars sont devenus la proie des flammes. Ces magasins contenaient 80,000 balles de coton et beaucoup d'autres marchandises inflammables. Plusieurs personnes ont été victimes de leur zèle pour éteindre le feu; quelques-unes même ont été tuées; d'autres ont été blessées. On estime provisoirement les dommages à 200,000 liv. st. (2,400,000 fl. des P.-B.), car au départ des nouvelles, on ne s'était pas encore rendu maître du feu.

Nouvelles et Faits Divers.

On mande de Dresde, le 15 septembre :

« Tieck nous a quittés aujourd'hui pour se fixer définitivement à Berlin. Avant le départ de l'illustre poète, M. le major Serre, son ami intime, lui a donné une fête à laquelle avaient été invités tous les savans et artistes, amis de Tieck. »

— Le 19 septembre, a eu lieu l'ouverture solennelle du chemin de fer de Leipsig à Altenbourg, faisant partie de la voie ferrée entre la Saxe et la Bavière.

— Il paraît que le grand incendie de forêts qui a éclaté sur les frontières saxo-bohémiennes, a dévoré plus de 850 journaux de bois.

— Une lettre de Berlin, en date du 20 septembre, porte :

« On a reconnu chez nous l'importance des exercices gymnastiques. Un récent ordre de cabinet envisage les exercices du corps comme une partie essentielle de l'instruction publique, et ordonne qu'à chaque école soit joint un gymnase. Déjà le ministère a demandé à tous les directeurs de colléges et d'écoles supérieures des rapports sur la meilleure organisation des exercices gymnastiques et sur leur combinaison avec les autres objets de l'instruction, et il est probable que les gymnases seront organisés pour le 1er janvier prochain. »

— On écrit de Francfort s/M., le 22 septembre :

« S. A. I. l'archiduc Jean d'Autriche, voyageant sous le nom de comte de Méran, est arrivé ici hier au soir. Ce matin, le prince a reçu le corps diplomatique.

» Le prince Milosch Obrenovich, de Servie, est arrivé ici le 17, venant de Weimar. On dit qu'il désire avoir une entrevue avec le prince de Metternich. Les derniers événemens en Servie auraient d'autant plus hâté le départ du prince Milosch pour Francfort, que son fils, le jeune prince de Servie, s'est placé, comme on sait, sous la protection de l'Autriche. »

— On écrit de Berlin, le 15 septembre :

« La nouvelle donnée par les journaux étrangers, que l'influence jusqu'ici très-grande de la philosophie de Hegel, serait contrariée à l'Université de Berlin, trouve ici beaucoup de créance. La nomination du conseiller intime de justice Puchta, de Leipsig, à la chaire de Savigny, de même que la nomination qui a eu lieu précédemment dans la personne du professeur Stahl, sont considérées sous ce point de vue.

— On sait que le gouvernement prussien veut dégrever les impôts annuels d'une somme de 1,500,000 th. Des personnes qui se prétendent bien informées disent que ce dégrèvement n'aura pas lieu, et que par contre le gouvernement garantira les intérêts d'un capital à employer à la construction d'un chemin de fer de Memel au Rhin, pour compte de particuliers.

— Il se construit en ce moment à Bristol, aux frais de la *Great Wertern Steamship Company*, le plus grand pyroscaphe qui existe au monde. Ce colosse, qui portera le nom de *Great Britain*, et qui sera construit en fer, devra être prêt pour le commencement de l'année prochaine. On estime que ce pyroscaphe marchera de 10 à 16 milles à l'heure, ou, comme *minimum*, de 10 à 13 milles à l'heure. Jusqu'ici les voyages les plus plus rapides à la vapeur, n'ont accusé que 10 milles à l'heure. Le *Great Britain* mesurera une longueur de 324 pieds, ce qui fait 100 pieds de plus que le plus grand vaisseau de ligne. La plus grande largeur sera de 51 pieds. Ce bâtiment jaugera 3,200 tonneaux. Il aura quatre ponts, trois en bois, et le quatrième, qui sera le plus bas, en fer. Ce pyroscaphe sera muni de quatre machines, chacune de la force de 250 chevaux. Il y aura trois chaudières qui pourront contenir 200 tonneaux d'eau; ces chaudières seront chauffées par 24 feux différens. 1,400 tonneaux de fer seront employés dans la construction de ce bateau monstre. Il y aura place pour 1,000 tonneaux de charbon, et pour 1,200 tonneaux de marchandises.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — On a reçu à Falmouth, par le brick *Franklyn*, des nouvelles de Montévidéo, à la date du 17 juillet.

La confiance se rétablissait à Montévidéo. Riveira était retourné à la ville, ce qu'on regardait comme d'un favorable augure pour les Montévidéens qui, par suite de divers succès remportés dernièrement dans diverses rencontres avec les Buénosairiens, se sentent encouragés à résister au joug auquel Rosas veut les soumettre. Quelques-uns des vaisseaux sous les ordres de Garibaldi avaient forcé le passage de Martin Garcia, quoiqu'ils eussent été exposés au feu de deux batteries; ils avaient, en outre, capturé trois petits navires sous pavillon buénosairien; cependant ces navires étaient seulement sur lest.

Les vaisseaux buénosairiens qui avaient été envoyés contre les forces montévidéennes, à Martin-Garcia, avaient échoué.

Si tous ces avis sont vrais, la tyrannie de Rosas causera sa chute. Le Chili ne pouvant obtenir réparation des injustices commises envers ses sujets, a déclaré la guerre au gouvernement de Buénos-Ayres. Rioja et d'autres habitans des provinces hautes, avaient, en conséquence, pris les armes contre Rosas, et, d'après des lettres de Corrientes, en date du 19 juin, ce gouvernement avait également fait un appel à tous les habitans de 14 à 50 ans, pour les engager à refuser toute obéissance à l'autorité du gouverneur de Buénos-Ayres.

M. Gordon, agent du gouvernement britannique, et qui avait été envoyé dans l'Uruguay, était de retour à Montévidéo, Rosas ayant refusé de lui laisser traverser le territoire argentin, et l'ayant ainsi empêché de remplir sa mission. Rosas croit avoir le droit de diriger les relations étrangères avec l'Uruguay. Reste à savoir si l'Angleterre, la France, etc., se soumettront aux caprices du gouvernement buénosairien qui empêche les capitaux de leurs négocians d'être fructueusement employés, et ferme en outre non seulement un champ immense à la consommation de leurs objets manufacturés, mais met obstacle à l'emploi des ressources qu'offre leur navigation.

M. H. Mandeville, envoyé britannique près de la république Argentine, était arrivé à Montévidéo. Dans une lettre, en date de cette ville, le 15 juillet, et adressée aux négocians britanniques, il leur annonce que la veille il avait été signé un traité d'amitié, de commerce et de navigation entre S. M. B. et la république Argentine.

TURQUIE. — *Des frontières*, 8 septembre. Wutschitsch est toujours à la tête de l'insurrection, et Shékib-Effendi cherche à tranquilliser le pays et à calmer les esprits, exaspérés contre les ministres du prince Michel. La plus parfaite intelligence paraît régner entre le commissaire de la Porte et le représentant de la Russie.

Des frontières, 12 septembre. Tous les jours, il arrive à Semlin de nouveaux émigrés qui quittent la Servie. L'autorité de Wutschitsch, Petroniewitsch et Simitsch est limitée en quelque sorte par Shékib-Effendi et Kiamil-Pacha. Il est évident que les deux premiers aspirent au trône; ils ont, il est vrai, invité le prince à revenir à Belgrade, pour reprendre le pouvoir, mais ils ont fait des conditions auxquelles ils savaient fort bien que le prince ne souscrirait pas. A en juger par la réponse du prince, il paraîtrait que pour le moment un arrangement n'a pu avoir lieu. Les consuls accrédités à Belgrade ont refusé de communiquer avec le gouvernement provisoire; cependant, les démarches qu'ils ont faites en faveur du prince Michel n'ont eu aucun résultat. Kiamil-Pacha a fait répondre aux consuls qui ont protesté contre le gouvernement provisoire, comme étant illégal, qu'il ne comprenait pas comment ils pouvaient se permettre de telles observations, attendu qu'ils n'étaient accrédités auprès du gouvernement que comme agens commerciaux et non comme agens diplomatiques, que la révolution qui venait d'avoir lieu en Servie avait l'approbation de la Porte, et que, par conséquent, elle était parfaitement légale.

On est curieux de connaître la réponse que fera le Divan au rapport envoyé à Constantinople par Shékib-Effendi; on est presque certain que la conduite tenue par ce commissaire et par Shékib-Effendi sera approuvée en tous points. Ainsi il n'est pas probable que les chefs du gouvernement actuels, se sentant protégés par les fonctionnaires de la Porte, se relâcheront beaucoup de leurs prétentions. D'autre part le prince Michel se fonde sur son bon droit et sur les traités qui garantissent à la Servie son indépendance intérieure; de plus, les conseillers et les parens qu'il a autour de lui sont les adversaires les plus prononcés des chefs du gouvernement provisoire, et ne se prêteront jamais à un accommodement qui ne leur assurera pas la rentrée dans leurs fonctions, ce qui dans les circonstances présentes est bien impossible.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

Bucharest, 2 septembre. Le prince Ghika, en choisissant pour ministre de l'intérieur M. Théodore Wakaresko, a prouvé qu'il n'avait pas encore perdu toute indépendance, et qu'il est en état d'obéir à ses convictions, quand il s'agit de concilier les intérêts de son pays avec ses devoirs de souverain. Après que Stir-Bey eut refusé le portefeuille de l'intérieur, Shékib-Effendi et le colonel Duhamel avaient manifesté le désir de voir ce portefeuille entre les mains de M. Philippesko, et avaient même insisté sur sa nomination. Le prince ne se laissa pas déconcerter par une sommation qui avait l'air d'un ordre, et choisit M. Wakaresko, qui est connu dans tout le pays pour un homme du caractère le plus loyal. Il était difficile de faire un meilleur choix, car il sera approuvé même par les ennemis les plus acharnés du prince.

On mande de Jassy que M. le comte de St-Cérant, qui vient d'y arriver, a l'intention de visiter l'Orient. M. de St-Cérant, qui est membre de la Société Orientale de Paris, voyage pour son plaisir et ne paraît chargé d'aucune mission publique.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

Belgrade, 9 septembre. L'administration provisoire a adressé sous la date d'aujourd'hui la proclamation suivante :

« Le peuple n'ignorait pas qu'il s'était glissé dans l'administration une foule d'abus contre lesquels la Sublime-Porte a protesté, ainsi que le Sénat, dans plusieurs adresses présentées au prince; mais toutes ces représentations n'ayant eu aucun résultat, la Porte a envoyé de nouveau à Belgrade Shékib-Effendi, son commissaire, conseiller d'état de l'Empire-Ottoman, pour remédier à cet état de choses.

» Lorsque le peuple fut informé de l'arrivée de ce commissaire, il voulut se rendre en masse à Belgrade pour lui exposer ainsi qu'au prince ses griefs et avait appelé pour l'y conduire les hommes qui lui sont bien connus et qui possèdent sa confiance. Le peuple se rassembla pour paraître ici; mais le prince en ayant été instruit, se mit à la tête de ses troupes et les conduisit contre le peuple. On en vint aux mains, et le prince s'étant convaincu qu'il ne pouvait empêcher le peuple de venir ici, s'est réfugié à Semlin, et comme il a emmené avec lui quelques ministres et quelques conseillers, il a laissé le pays sans chef et sans gouvernement.

» Pour que le pays ne soit pas plus long-temps sans chef ni gouvernement, les primats du peuple ici présens ont organisé un gouvernement provisoire, qui a été reconnu et sanctionné au nom du Sultan par ses représentans Kiamil-Pacha, gouverneur de Belgrade, et Shékib-Effendi, son commissaire.

» Le gouvernement provisoire dirigera toutes les branches de l'administration jusqu'à nouvel ordre. Par la présente proclamation, nous portons à la connaissance de toutes les autorités tant laïques qu'ecclésiastiques, et de tout le peuple serve, qu'à dater de ce jour, toutes les ordonnances et toutes les dispositions gouvernementales émaneront de M. le président et chevalier

---

— Il serait vrai !!

— Sans doute... Et cela au milieu d'un bal; et cela au risque d'être perdu de ridicule, si l'on s'apercevait de cet amer chagrin. Savez-vous qu'il faut bien aimer pour souffrir ainsi... et surtout pour ne pas songer à cacher au monde que l'on souffre ainsi ?...

— De grâce, ne me parlez pas de cela, — reprit Mme d'Harville d'une voix émue, — vous me faites un mal horrible... Je ne connais que trop cette expression de souffrance à la fois si douce et si résignée... Hélas ! c'est la pitié qu'il m'inspirait qui m'a perdue... — dit involontairement Mme d'Harville.

Sarah ne parut pas avoir compris la portée de ce dernier mot et reprit :

— Quelle exagération !... perdue, pour être en coquetterie avec un homme qui pousse même la discrétion et la réserve jusqu'à ne pas se faire présenter à votre mari, de peur de vous compromettre ! M. Charles Robert n'est-il pas un homme rempli d'honneur, de délicatesse et de cœur ? Si je le défends avec cette chaleur, c'est que vous l'avez connu et surtout vu chez moi, et qu'il a pour vous autant de respect que d'attachement.

— Je n'ai jamais douté de ses nobles qualités, vous m'avez toujours dit tant de bien de lui !... Mais, vous le savez, ce sont surtout ses malheurs qui l'ont rendu intéressant à mes yeux.

— Et combien il mérite et justifie cet intérêt ! avouez-le. Et puis d'ailleurs comment un si admirable visage ne serait-il pas l'image de l'âme ? Avec sa haute et belle taille, il me rappelle les preux des temps chevaleresques. Je l'ai vu une fois en uniforme : il était impossible d'avoir un plus grand air. Certes, si la noblesse se mesurait au mérite et à la figure, au lieu d'être simplement M. Charles Robert, il serait duc et pair. Ne représenterait-il pas merveilleusement bien un des plus grands noms de France ?

— Vous n'ignorez pas que la noblesse de naissance me touche peu, vous qui me reprochez parfois d'être un peu républicaine, — dit Mme d'Harville en souriant.

— Certes, j'ai toujours pensé, comme vous, que M. Charles Robert n'avait pas besoin de titres pour être aimable; et puis quel talent, quelle voix charmante ! De quelle ressource il nous a été dans nos concerts intimes du matin, vous souvenez-vous ? La première fois que vous avez chanté ensemble, quelle expression il mettait dans son *Duo* avec vous ! quelle émotion !...

— Tenez, je vous en prie, — dit Mme d'Harville après un long silence, — changeons de conversation.

— Pourquoi ?

— Cela m'attriste profondément; ce que vous m'avez dit tout-à-l'heure de son air désespéré...

— Je vous assure que, dans l'excès du chagrin, un caractère aussi passionné peut chercher dans la mort un terme à...

— Oh ! je vous en prie, taisez-vous ! taisez-vous ! — dit Mme d'Harville, en interrompant Sarah, cette pensée m'est déjà venue...

Puis, après un assez long silence, la marquise dit :

— Encore une fois, parlons d'autre chose,.... de votre ennemi mortel, — ajouta-t-elle avec une gaieté affectée; — parlons du prince, que je n'avais pas vu depuis long-temps. Savez-vous qu'il est toujours charmant, quoique presque roi ? Toute républicaine que je suis, je trouve qu'il y a peu d'hommes aussi agréables que lui.

Sarah jeta à la dérobée un regard scrutateur et soupçonneux sur Mme d'Harville, et reprit gaiement :

— Avouez, chère Clémence, que vous êtes très-capricieuse. Je vous ai connu des alternatives d'admiration et d'aversion singulière pour le prince; il y a quelques mois, lors de son arrivée ici, vous en étiez tellement fanatique, qu'entre nous..... j'ai craint un moment pour le repos de votre cœur.

— Grâce à vous, du moins, — dit Mme d'Harville en souriant, — mon admiration n'a pas été de longue durée; vous avez si bien joué le rôle d'ennemie mortelle, vous m'avez fait de telles révélations sur le prince... que, je l'avoue l'éloignement a remplacé le *fanatisme* qui vous faisait craindre pour le repos de mon cœur, repos que votre ennemi ne songeait d'ailleurs guère à troubler; car, peu de temps avant vos révélations, le prince, tout en continuant de voir intimement mon mari, avait presque cessé de m'honorer de ses visites.

— A propos ! et votre mari, est-il ici ce soir ? — dit Sarah.

— Non ! il n'a pas désiré sortir, — répondit Mme d'Harville avec embarras.

— Il va de moins en moins dans le monde, ce me semble ?

— Oui... quelquefois il préfère rester chez lui.

La marquise était visiblement embarrassée; Sarah s'en aperçut, et continua :

— La dernière fois que je l'ai vu, il m'a semblé plus pâle qu'à l'ordinaire.

— Oui... il a été un peu souffrant...

— Tenez, ma chère Clémence, voulez-vous que je sois franche ?

— Je vous en prie...

— Quand il s'agit de votre mari, vous êtes souvent dans un état d'anxiété singulière.

— Moi... Quelle folie !

— Quelquefois, en parlant de lui, et cela bien malgré vous, votre physionomie exprime... mon Dieu ! comment vous dirai-je cela ?... — et Sarah appuya sur les mots suivans en ayant l'air de vouloir lire jusqu'au fond du cœur de Clémence : — Oui, votre physionomie exprime une sorte... de répugnance craintive...

Les traits impassibles de Mme d'Harville défièrent d'abord le regard inquisiteur de Sarah; pourtant celle-ci s'aperçut d'un léger tremblement nerveux, mais presque insensible, qui agita un instant la lèvre inférieure de la jeune femme.

Ne voulant pas pousser plus loin ses investigations et surtout éveiller la défiance de son *amie*, la comtesse se hâta d'ajouter, pour donner le change à la marquise :

— Oui, une répugnance craintive, comme celle qu'inspire ordinairement un jaloux bourru...

A cette interprétation, le léger mouvement convulsif de la lèvre de Mme d'Harville cessa; elle parut soulagée d'un poids énorme, et répondit :

— Mais non, M. d'Harville n'est ni bourru, ni jaloux... — Puis, cherchant sans doute le prétexte de rompre une conversation qui lui pesait, elle s'écria tout-à-coup : — Ah ! mon Dieu, voici cet insupportable duc de Lucenay, un des amis de mon mari... Pourvu qu'il ne nous aperçoive pas ! D'où sort-il donc ? Je le croyais à mille lieues d'ici !

— En effet, on le disait parti pour un voyage d'un an ou deux en Orient; il y a cinq mois à peine qu'il a quitté Paris. Voilà une brusque arrivée, qui a dû singulièrement contrarier la duchesse de Lucenay, quoique le duc ne soit guère gênant, — dit Sarah avec un sourire méchant. — Elle ne sera d'ailleurs pas seule à maudire ce fâcheux retour... M. de Saint-Remy partagera son chagrin.

— Ne soyez donc pas médisante, ma chère Sarah, dites que ce retour est fâcheux... pour tout le monde.. M. de Lucenay est assez désagréable pour que vous généralisiez votre reproche.

— Médisante ? Non, certes : je ne suis en cela qu'un écho. On dit encore que M. de Saint-Rémy, modèle des élégans, qui a ébloui tout Paris de son faste, est à-peu-près ruiné, quoique son train diminue à peine; il est vrai que Mme de Lucenay est puissamment riche...

— Ah ! quelle horreur !...

— Encore une fois, je ne suis qu'un écho... Ah ! mon Dieu ! le duc nous a vues. Il vient, il faut se résigner. C'est désolant; je ne sais rien au monde de plus insupportable que cet homme; il est souvent de si mauvaise compagnie, il rit si haut de ses sottises, il est si bruyant, qu'il en est étourdissant; si vous tenez à votre flacon ou à votre éventail, défendez-les courageusement contre lui, car il a encore l'inconvénient de briser tout ce qu'il touche, et cela de l'air le plus badin et le plus satisfait du monde.

Appartenant à une des plus grandes maisons de France, jeune encore, d'une figure qui n'eût pas été désagréable sans la longueur grotesque et démesurée de son nez, M. le duc de Lucenay joignait à une agitation perpétuelle des éclats de voix et de rire si retentissans, des propos souvent d'un goût si détestable, des attitudes d'une désinvolture si cavalière et si inattendue, qu'il fallait à chaque instant se rappeler son nom pour ne pas s'étonner de le voir au milieu de la société la plus distinguée de Paris, et pour comprendre que l'on tolérât ses excentricités de gestes et de langage, auxquelles l'habitude avait d'ailleurs assuré une sorte de prescription ou d'impunité. On le fuyait comme la peste, quoiqu'il ne manquât pas d'ailleurs d'un certain esprit qui pointait çà et là à travers la plus incroyable exubérance de paroles. C'était un de ces êtres vengeurs, aux mains desquels on souhaitait toujours de voir tomber les gens ridicules ou haïssables.

Mme la duchesse de Lucenay, une des femmes les plus agréables et encore des plus à la mode de Paris, malgré ses trente ans sonnés, avait fait souvent parler d'elle; mais on excusait presque la légèreté de sa conduite en songeant aux insupportables bizarreries de M. de Lucenay.

Un dernier trait de ce caractère fâcheux, c'était une intempérance et un cynisme d'expressions inouï à propos d'indispositions saugrenues ou d'infir

Pétroniewich, et de M. le colonel et chevalier Vuchich-Perischich. C'est pourquoi nous recommandons à chacun, sans exception, d'obéir à tous les ordres donnés par le gouvernement provisoire, et nous sommons toutes les autorités de s'adresser à eux pour toutes les affaires.

» Le gouvernement provisoire saisit cette occasion pour engager toutes les autorités, ainsi que le peuple, à veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans tout le pays.

» Belgrade, le 9 septembre 1842.

» *Les présidens du gouvernement provisoire,*
» le chevalier PETRONIEWICH,
» le colonel et chevalier
» VUCHICH-PERISCHICH. »

A cette proclamation sont jointes deux annexes; l'une est une communication adressée par les membres du gouvernement provisoire à Kiamil-Pacha et à Shékib-Effendi pour leur annoncer la formation de ce gouvenement, l'autre est une publication faite au nom de Kiamil-Pacha et Shékib-Effendi et par laquelle ils reconnaissent au nom du Sultan le gouvernement provisoire, et engagent le peuple servien à obéir aux ordres émanés de ce gouvernement. (*Observ. Autrich.*

SEMLIN, 9 septembre. Wutschitsch Pereschitz a fait savoir au prince Michel qu'il eût à se rendre de suite à Belgrade, et que s'il séjournait encore 48 heures sur un sol étranger, tout serait perdu pour lui. Le lendemain, le 7 septembre, le prince a publié contre le nouveau gouvernement une protestation, dans laquelle il se réfère au Berat de la Sublime-Porte, en date du 7 février 1832, par lequel le prince Milosch Ohrenowitsch est nommé prince héréditaire de Servie, ainsi qu'aux hatti-shérifs de 1831 et de 1834. Cette protestation est adressée aux consuls de Russie, d'Autriche, de la Grande-Bretagne et de France résidant à Semlin. En réponse à cette protestation, les représentans des puissances déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient d'autre gouvernement légitime en Servie que celui du prince Michel Obrenowitsch, et qu'ils considéraient comme *rebelles* au prince les chefs des derniers troubles. Cette déclaration fut communiquée tout de suite à Shékib-Effendi et à Kiamil, pacha de Belgrade. Les deux fonctionnaires de la Porte exprimèrent leurs regrets sur les événemens qui venaient de se passer et qu'ils attribuaient au prince lui-même, qui n'avait tenu aucun compte des nombreux avertissemens qui lui avaient été donnés. Ils croyaient, au reste, ne pas devoir prendre en considération cette déclaration des représentans européens, attendu que les instructions qu'ils recevaient de la Porte étaient leur seule règle de conduite.

Cette réponse faite, Kiamil-Pacha se rendit dans le camp des insurgés, et ramena en triomphe dans la citadelle de Belgrade Wutschitsch et les autres chefs des rebelles. C'est là que résident maintenant les triumvirs patriotiques, protégés par les baïonnettes albanaises qui, naguères encore, étaient pour tout bon Servien un objet d'horreur et d'épouvante.

Le prince Michel fut déclaré déchu du trône, et l'on procéda à l'élection d'une autre famille princière. Les députés des 17 districts, les grands et les anciens de la nation serve, ainsi que les dignitaires du clergé, sont convoqués pour prendre part à l'élection, et au bout de quelques jours la farce est jouée. Le choix est tombé sur un jeune homme de 18 ans, le petit-fils de Czerny George.

Un choix qui s'est fait sous l'influence d'une troupe de rebelles armés, et sous l'égide des canons turcs, ne sera jamais reconnu par les puissances, dût-il avoir l'approbation de la Porte. Que peut-on reprocher au prince Michel pour recourir, sans plus de façons, aux mesures extrêmes d'une destitution? D'avoir voulu garder les ministres qu'il avait choisis, et de se refuser énergiquement à prendre ceux qu'on voulait lui imposer. Mais il en avait incontestablement le droit, droit qui lui a été conféré par le Sultan, son suzerain. Cette conduite illégale et contraire aux traités qu'osent se permettre les employés de la Turquie, n'est pas d'un bon augure pour l'avenir de cet empire, car la révolte qui vient d'éclater en Servie, provoquée et entretenue par la Turquie, pourrait bien être le commencement d'un mouvement qui n'est pas compris à Stamboul, et s'étendre sur d'autres contrées de ce pays, si la main protectrice de l'Europe ne vient à son secours.

RUSSIE. — ST.-PÉTERSBOURG, 15 septembre. Par un oukase du 19-31 août, le Sénat-dirigeant promulgue une décision du comité des ministres, sanctionnée, par S. M. l'empereur, et en vertu de laquelle les personnes qui, avant l'année 1841, avaient reçu des passeports à l'étranger pour un temps illimité, ne seront tenues de payer les droits imposés sur les passeports de cette nature qu'à dater de l'expiration du terme fixé par la 1er observation à l'article 289 du Code des réglemens sur les passeports, tome XIV du corps des Lois, pour le séjour des sujets russes à l'étranger, c'est-à-dire, de cinq ans pour les nobles, et de trois ans pour les personnes des autres conditions.

— Les journaux de Londres annoncent, d'après des lettres de Christiansand (Norvège), que le vaisseau de ligne russe, l'*Ingermanland*, a fait naufrage dans la nuit du 11 au 12 septembre, sur un petit rocher appelé *Groningen*, à environ deux milles de Christiansand. Le temps était horrible, et il soufflait une violente tempête de l'est. Aux signaux de détresse, le pyroscaphe royal *North Cape* a été envoyé à la découverte; ce n'est qu'au second voyage que ce pyroscaphe a trouvé le vaisseau. Il est parvenu à sauver 150 hommes de l'équipage. Déjà auparavant les négocians de Mandahl avaient envoyé, à leurs propres frais, deux navires, qui étaient parvenus à sauver 300 hommes et plusieurs officiers. On dit que l'équipage se composait de 936 hommes, dont environ 500 sont sauvés. Mais cela a besoin de confirmation. L'*Ingermanland* est complètement perdu. Tous ses canons avaient été jetés à la mer.

SUÈDE ET NORVÉGE. — STOCKHOLM, 13 septembre. S. M. le roi est revenu ce soir du château de Drottningholm et a tout de suite tenu conseil. D'après les nouvelles du château de Tullgarn, l'état du prince royal continue de s'améliorer. S. A. R. avait passé une bonne nuit, les forces revenaient et l'enflure aux pieds diminuait.

PRUSSE. — BERLIN, 21 septembre. Le mariage de la princesse Marie de Prusse avec le prince royal de Bavière se fera ici par procuration le 4 octobre, mais la célébration s'en fera à Munich le 15. On a cette fois encore fait remise au pays, de la contribution pour la dot de la princesse. D'après une ancienne loi, les princesses de Prusse reçoivent de la caisse de l'état lors de leur mariage, une somme de cent mille Thalers une fois à donner et l'on établit à cet égard une contribution spéciale. Cet usage qui a tout-à-fait vieilli, n'est pas encore abrogé, mais dans ces derniers temps, on a toujours fait remise de la contribution au pays.

— Le consul-général du Brésil, don Juan Diégo Sturz, se trouve en ce moment ici. Cette partie d'Amérique n'avait pas, si nous ne nous trompons, de représentant ici depuis le marquis de Rezende. Il paraît qu'il est chargé d'entamer des négociations avec le *Zollverein* pour faciliter les rapports commerciaux des deux pays, ce qui vient fort à propos pour ceux qui en Allemagne, traitent directement en Amérique pour le sucre et les cotons.

COBLENCE, 20 septembre. Le couple royal et ses augustes hôtes nous ont quittés, mais le souvenir des fêtes qui ont signalé leur présence dans la province rhénane ne s'éteindra pas de sitôt, car à ces solennités se rattachent des faits d'une haute importance. La continuation de la bâtisse de la cathédrale de Cologne peut être envisagée comme celle du perfectionnement de l'édifice de la patrie. Si ces paroles du roi, *que tout ce qui n'est pas allemand reste à jamais éloigné de ces portes qui seront pour l'Allemagne le commencement d'une ère nouvelle, grande et heureuse*, prouvent suffisamment que l'avenir de notre pays, en tant qu'il dépend du concours de la Prusse, ne s'appuiera jamais que sur des principes *allemands, et sur cette union des princes et des peuples allemands*, qui a reçu une si précieuse et si forte garantie par les paroles que S. M. le roi de Wurtemberg et S. A. I. l'archiduc Jean d'Autriche ont prononcées, lors du dîner qui a eu lieu au château de Bruhl, on peut être fermement convaincu que le progrès de l'Allemagne sera un progrès national.

Les toasts ne sont d'ordinaire que des phrases, mais ces paroles d'un archiduc d'Autriche, d'une maison qui, non seulement a beaucoup fait, mais aussi beaucoup souffert *pour l'union des princes et des peuples allemands*, et celles d'un autre souverain allemand qui par les institutions qu'il a données à son pays, a puissamment concouru au progrès national, font voir clairement que non seulement on est généralement persuadé que le roi de Prusse poursuivra toujours la tendance qu'il a proclamée à l'occasion de la pose de la première pierre pour l'achèvement de la cathédrale, mais encore qu'il sera secondé de toutes parts dans cette glorieuse entreprise.

C'est la tâche d'un grand prince, surtout en présence d'une crise sociale, de régler l'avenir sur les institutions du passé; c'est dans la solution de ce problême que réside le principe vraiment conservateur qui se distingue autant de celui de la stabilité, que d'un mouvement sans but. Pour prouver que c'est là la tâche que s'est proposée notre roi, nous citerons entr'autres les Etats-Provinciaux qui, conformément aux ordonnances royales relatives aux comités, recevront plus de développement et un plus grand cercle d'activité, sans rien perdre toutefois de leur caractère primitif, attendu qu'ils seront *consultés* dorénavant dans toutes les affaires gouvernementales importantes.

Ainsi cette institution, réformée suivant l'esprit du siècle, n'ôte rien au pouvoir absolu du monarque; mais, tout en procurant au roi de Prusse des conseillers habiles et expérimentés, elle acquiert une plus large responsabilité historique. Par le moyen de cette institution, le roi soumet les actes de son gouvernement à l'examen du peuple, c'est-à-dire des différentes classes de la société, mais il ne se subordonne pas au peuple. Sans renoncer aux prérogatives divines du souverain, il revendique la prérogative attachée à la nature humaine, de s'instruire, par l'organe de ses sujets et d'hommes éclairés, des besoins de son peuple et des lois que celui-ci doit recevoir de son souverain.

Frédéric-Guillaume IV réalisera cet axiôme: *tout pour le peuple, rien par le peuple,* tandis que jusqu'ici il n'a été le plus souvent qu'un sophisme. Il continuera l'œuvre de Frédéric-le-Grand, non en rendant la Prusse grande et puissante aux dépens de l'Allemagne, mais en rattachant cette grandeur à celle de l'Allemagne, et en faisant dépendre les réformes de la Prusse des intérêts communs à tous les pays de la Confédération. Indépendamment du plus grand développement, donné aux États Provinciaux de la Prusse, nous voyons encore que les limites dans lesquelles était resserrée la presse périodique se sont élargies. Elle peut traiter en toute liberté les affaires *intérieures* du pays, et discuter sous les points de vue les plus divers les intérêts généraux du siècle. Il n'est point dans les intentions du roi de faire à la presse, dans les discussions des affaires, une plus grande part que celle dont elle jouit actuellement, une telle mesure ne pouvant, en vertu de l'acte fédéral, émaner que du corps entier de la Confédération. Ce qu'on pourra espérer peut-être, c'est l'abolition de la censure pour les écrits de plus de vingt feuilles d'impression, ce qui ouvrira un plus vaste champ aux travaux scientifiques.

(*Journ. de Francfort.*)

WURTEMBERG. — STUTTGARDT, 23 septembre. La convalescence de S. A. R. Mad. la princesse Catherine fait chaque jours des progrès. Il ne sera plus donné de bulletins sur l'état de la princesse.

— Par résolution royale du 12 de ce mois, S. M. a conféré la grand'croix de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg, au comte de Stolberg, ministre d'état et de la maison du roi, au service de Prusse; puis, l'ordre de Frédéric, au colonel de Rochow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près de notre cour, et au général-major de Brandenstein, grand écuyer de S. M. le roi de Prusse.

— Le 27 de ce mois, jour anniversaire de naissance de S. M. le roi, on posera ici la première pierre de la colonne qui sera érigée pour perpétuer la fête donnée l'année dernière pour célébrer le 25 anniversaire de l'avénement au trône de S. M. et de son auguste mariage.

ANGLETERRE. — LONDRES, 24 septembre. Le 21, S. A. I. l'archiduc Frédéric d'Autriche a reçu le corps diplomatique dens ses appartemens à l'hôtel Mivart. Le même jour S. A. I. est partie pour le château de Windsor, afin de rendre visite à S. M. Avant hier, l'archiduc a passé en revue le 2e régiment de *Life-Guards*, dans le grand parc. S. A. R. le prince Albert accompagnait S. A. I. Le même jour, S. M. a donné un grand banquet, de quarante-trois couverts, dans la galerie de Waterloo. Parmi les convives on remarquait S. M. la reine douairière, S. A. I. l'archiduc Ferdinand d'Autriche, S. A. R. la duchesse de Kent, S. A. R. le grand-duc héréditaire de Mecklenbourg-Strélitz, S. A. le prince de Lichtenstein, S. A. le prince Esterhazy, sir Robert Peel, etc., etc.

— Le *Standard* annonce qu'un employé des postes de France vient d'arriver à Londres, dans le but de négocier avec les autorités postales d'Angleterre, une réduction des port de lettres entre les deux pays. Cette feuille ajoute qu'il y a tout espoir de voir se réaliser les améliorations que l'on projette.

— S. M. tiendra aujourd'hui ou après-demain un conseil privé, au château de Windsor, où sera arrêtée une proclamation pour proroger le Parlement du 6 octobre à une date ultérieure.

— Nous sommes informés, en suite d'une communication d'un dignitaire de l'église établie, que le conseil privé de S. M. a donné les ordres nécessaires pour préparer une formule de prières en actions de grâce à l'effet de remercier Dieu d'avoir accordé, la plus abondante récolte que, de mémoire d'homme, on ait eue dans ce pays. (*Standard.*)

— D'après le *Morning Chronicle*, un traité serait sur le point d'être conclu entre l'Angleterre et le Hanovre, par lequel les droits du Stade seraient augmentés. Les droits sur un grand

---

mités impossibles ou absurdes, qu'il s'amusait à vous supposer, et dont il vous plaignait tout haut et devant cent personnes. Parfaitement brave d'ailleurs, et allant au devant des conséquences de ses mauvaises plaisanteries, il avait donné ou reçu de nombreux coups d'épée sans se corriger davantage.

Ceci posé, nous ferons retentir aux oreilles du lecteur la voix aigre et perçante de M. de Lucenay, qui, du plus loin qu'il aperçut Mme d'Harville et Sarah, se mit à crier :

— Eh bien! eh bien! qu'est-ce que c'est que ça? qu'est-ce que je vois là.... comment?... la plus jolie femme du bal qui se tient à l'écart... est-ce que c'est permis? Faut-il que je revienne des Antipodes pour faire cesser un tel scandale? D'abord, si vous continuez de vous dérober à l'admiration générale, marquise, je crie comme un brûlé... je crie à la disparition du plus charmant ornement de cette fête!

Et, pour péroraison, M. de Lucenay se jeta pour ainsi dire à la renverse à côté de la marquise, sur le divan, après quoi il croisa sa jambe gauche sur sa cuisse droite, et prit son pied dans sa main.

— Comment, monsieur, vous voilà déjà de retour de Constantinople? — dit Mme d'Harville, en se reculant avec impatience.

— Déjà? Vous dites-là ce que ma femme a pensé, j'en suis sûr; car elle n'a pas voulu m'accompagner ce soir dans ma rentrée dans le monde. Revenez donc surprendre vos amis, pour être reçu comme ça!

— C'est tout simple; il vous était si facile de rester aimable... là bas... — dit Mme d'Harville avec un demi sourire.

— C'est-à-dire de rester absent, n'est-ce pas? C'est une horreur, c'est une infamie, ce que vous dites-là, — s'écria M. de Lucenay en décroisant ses jambes et en frappant sur son chapeau comme sur un tambour de basque.

— Pour l'amour du Ciel, Monsieur de Lucenay, ne criez pas si haut, et tenez-vous tranquille, ou vous allez nous faire quitter la place, — dit Mme d'Harville avec humeur,

— Quitter la place! ça serait donc pour me donner votre bras et aller faire un tour dans la galerie?

— Avec vous?... certainement non. Voyons, je vous prie, ne touchez pas à ce bouquet, de grâce, laissez aussi cet éventail, vous allez le briser, selon votre habitude......

— Si ce n'est que ça, j'en ai cassé plus d'un, allez! surtout un magnifique chinois que Mme de Vaudémont avait donné à ma femme.

En disant ces rassurantes paroles, M. de Lucenay tracassait dans un réseau de plantes grimpantes qu'il tirait à lui par petites secousses. Il finit par les détacher de l'arbre qui les soutenait; elles tombèrent, et le duc s'en trouva pour ainsi dire couronné.

Alors ce furent des éclats de rire si glapissans, si fous, si assourdissans, que Mme d'Harville eût fui cet incommode et fâcheux personnage, si elle n'eût pas aperçu M. Charles Robert (le commandant, comme disait Mme Pipelet) qui s'avançait à l'autre extrémité de l'allée. La jeune femme craignit de paraître ainsi aller à sa rencontre et resta auprès de M. de Lucenay.

— Dites donc, madame Mac-Gregor, je devais joliment avoir l'air d'un dieu Pan, d'une naïade, d'un sylvain, d'un sauvage, sous ce feuillage? — dit M. de Lucenay en s'adressant à Sarah, auprès de laquelle il alla brusquement s'étaler. — A propos de sauvage, il faut que je vous raconte une histoire outrageusement inconvenante.... Figurez-vous qu'à Otaïti....

— Monsieur le duc!... — lui dit Sarah d'un ton glacial.

— Eh bien! non, je ne vous dirai pas mon histoire; je la garde pour Mme de Fonbonne que voilà.

C'était une grosse petite femme de cinquante ans, très-prétentieuse et très-ridicule, dont le menton touchait la gorge; et qui montrait toujours le blanc de ses gros yeux en parlant de son âme, des langueurs de son âme, des besoins de son âme, des aspirations de son âme... Elle portait ce soir-là un affreux turban d'étoffe couleur de cuivre, avec un semis de dessins verts.

— Je la garde pour Mme de Fonbonne, — s'écria le duc.

— De quoi s'agit-il donc, Monsieur le duc? — dit Mme de Fonbonne, en minaudant, en roucoulant et en commençant à faire *les yeux blancs*, comme dit le peuple.

— Il s'agit, Madame, d'une histoire horriblement inconvenante, indécente et incongrue...

— Ah! mon Dieu! Et qu'est-ce qui oserait? qui est-ce qui se permettrait?

— Moi, Madame; ça ferait rougir un vieux Chamboran. Mais je connais votre goût... Ecoutez-moi ça.

— Monsieur!....

— Eh bien! non, vous ne la saurez pas, mon histoire, au fait! parce qu'après tout, vous qui vous mettez toujours si bien, avec tant de goût, avec tant d'élégance, vous avez ce soir un turban qui, permettez-moi de vous le dire, ressemble, ma parole d'honneur, à une vieille tourtière rongée de vert-de-gris.

Et le duc de rire aux éclats.

— Si vous êtes revenu d'Orient pour recommencer vos absurdes plaisanteries, qu'on vous passe parce que vous êtes à moitié fou, — dit la grosse femme irritée, — on regrettera fort votre retour, monsieur...

Et elle s'éloigna majestueusement.

— Il faut que je me tienne à quatre pour ne pas aller la décoiffer, cette vilaine précieuse, dit M. de Lucenay; — mais je la respecte, elle est orpheline... Ah! ah! ah!... — Et de rire de nouveau. — Tiens, M. Charles Robert! — reprit M. de Lucenay. — Je l'ai rencontré aux eaux des Pyrénées... c'est un éblouissant garçon, il chante comme un cygne... Vous allez voir, marquise, comme je vas l'intriguer... Voulez-vous que je vous le présente?

— Tenez-vous en repos et laissez nous tranquilles, — dit Sarah.

Pendant que M. Charles Robert s'avançait lentement, ayant l'air d'admirer les fleurs de la serre, M. de Lucenay avait manœuvré assez habilement pour s'emparer du flacon de Sarah, et il s'occupait en silence et avec un soin extrême de démantibuler le bouchon de ce bijou.

M. Charles Robert s'avançait toujours; sa grande taille était parfaitement proportionnée, ses traits d'une irréprochable pureté, sa mise d'une suprême élégance; cependant, son visage, sa tournure manquaient de charme, de grâce, de distinction; sa démarche était raide et gênée, ses mains et ses pieds gros et vulgaires; lorsqu'il aperçut Mme d'Harville, la régulière nullité de ses traits s'effaça tout-à-coup sous une expression de mélancolie profonde beaucoup trop subite pour n'être pas feinte; néanmoins ce semblant était parfait. M. Robert avait l'air si affreusement malheureux, si naturellement désolé lorsqu'il s'approcha de Mme d'Harville, que celle-ci ne put s'empêcher de songer aux sinistres paroles de Sarah sur les excès auxquels le désespoir aurait pu le porter.

— Eh! bonjour donc, mon cher Monsieur! — lui dit M. de Lucenay en l'arrêtant au passage, — je n'ai pas eu le plaisir de vous voir depuis notre rencontre aux eaux.... Mais qu'est-ce que vous avez donc? Mais comme vous avez l'air souffrant!

Ici M. Charles Robert jeta un long et mélancolique regard sur Mme d'Harville, et répondit au duc, d'une voix plaintivement accentuée :

— En effet, monsieur, je suis souffrant...

— Mon Dieu, mon Dieu, vous ne pouvez donc pas vous débarrasser de votre *pituite?* — lui demanda M. de Lucenay avec l'air du plus sérieux intérêt.

Cette question était si saugrenue, si absurde, qu'un moment M. Charles Robert resta stupéfait, abasourdi; puis le rouge de la colère lui montant au front, il dit d'une voix ferme et brève à M. Lucenay :

— Puisque vous prenez tant d'intérêt à ma santé, monsieur, j'espère que vous viendrez savoir demain matin de mes nouvelles?

— Comment donc, mon cher monsieur.... mais certainement, j'enverrai...— dit le duc avec hauteur.

M. Charles Robert fit un demi-salut et s'éloigna.

— Ce qu'il y a de fameux, c'est qu'il n'a pas plus de pituite que le grand Turc, — dit M. de Lucenay en se renversant de nouveau près de Sarah, — à moins que je n'aie deviné sans le savoir. Dites donc, Mme Mac-Grégor, est-ce qu'il vous fait l'effet d'avoir la pituite, ce monsieur?

Sarah tourna brusquement le dos à M. de Lucenay sans lui répondre davantage.

Tout ceci s'était passé très-rapidement.

Sarah avait difficilement contenu un éclat de rire.

Mme d'Harville avait affreusement souffert en songeant à l'atroce position d'un homme qui se voit interpellé si ridiculement devant une femme qu'il aime; elle était épouvantée en songeant qu'un duel pouvait avoir lieu; alors, entraînée par un sentiment de pitié irrésistible, elle se leva brusquement, prit le bras de Sarah, rejoignit M. Charles Robert, qui ne se possédait pas de rage, et lui dit tout bas en passant près de lui :

— *Demain, à une heure... j'irai...*

Puis elle regagna la galerie avec la comtesse et quitta le bal.

(*La suite à un prochain numéro.*)

nombre de marchandises, nommément sur le coton brut, seraient doublés. Une somme d'environ 100,000 liv. st. par an, serait levée par le nouveau traité.

Le *Standard*, journal ministériel, répète cette nouvelle d'après le *Chronicle*.

— Le 20, la Tamise a offert un magnifique spectacle. Une trentaine de navires d'un fort tonnage, tous ayant une cargaison précieuse, sont entrés en rivière, venant de Calcutta, de Singapore, de Buénos-Ayres, de l'île de France, etc.

— On a reçu à Londres par le *Cambridge*, des nouvelles de New-York, à la date du 1er septembre. Elles n'offrent aucun intérêt sous le rapport politique. Lord Ashburton continuait à être fêté. Les citoyens de New-York lui ont fait une brillante réception. A Boston, le noble lord a reçu la visite d'un corps nombreux de membres de la législature de Massachusetts, ayant à leur tête le *Sergeant-at-Arms*. Au discours qui lui a été adressé, lord Ashburton a fait une réponse qui a produit une vive impression.

FRANCE. — Paris, 24 septembre. Le chemin de fer de Paris à Rouen sera terminé le 1er mai prochain. Les travaux avaient été commencés le 18 mai 1841; ainsi en 2 ans et 12 jours auront été achevés une ligne de 90 milles et deux énormes tunnels, dont l'un creusé dans le roc. Jamais, même en Angleterre, on n'avait eu d'exemple d'une pareille rapidité d'exécution.

— Aujourd'hui, l'amiral Duperré et M. Guizot doivent se rendre à Eu pour soumettre au roi le résultat de la séance de la commission qui a examiné hier les diverses questions relatives à la traite des gommes du Sénégal.

— M. le duc d'Aumale doit se rendre aux premiers jours en Afrique pour y prendre possession d'un commandement. Des ordres à cet effet ont déjà été envoyés au général Bugeaud.

— M. Dubost, employé supérieur de l'administration des postes, est parti il y a quelques jours pour Londres avec la mission de négocier avec le gouvernement anglais, un nouveau traité pour la poste sur des bases plus larges et plus libérales que celles qui existent. On dit que l'arrangement que M. Dubost est chargé de proposer, comprend aussi la question relative à la transmission de la malle des Indes à travers la France.

— Le général Bugeaud vient d'adresser au ministre de la guerre une dépêche datée du 10 septembre de Mostaganem. Il rend compte d'un engagement du général Lamoricière avec Abd-el-Kader, près de la Mina, et d'une expédition du général d'Arbouville contre la tribu des Fittlas.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux:*

« Deutz, dont le nom obtint un si odieux retentissement à l'époque de l'arrestation de la duchesse de Berry, au mois de novembre 1832, paraît être tombé dans un état de misère et d'abrutissement tel qu'il aurait failli être récemment, nous assure-t-on, l'objet d'une prévention de mendicité et de vagabondage. Après avoir dissipé dans la débauche, la somme énorme de 500,000 fr. qui lui avait été payée pour prix de sa trahison, qui, du moins, avait pour résultat de mettre un terme aux désordres et aux horreurs de la guerre civile dans la Vendée, Deutz paraîtrait s'être adonné avec fureur à la passion de l'ivrognerie, et l'abus qu'il faisait des liqueurs fortes aurait eu pour conséquence de détruire sa santé, de troubler sa raison et d'affecter sa personne d'un tremblement nerveux.

» Deutz, qui avait abjuré le culte judaïque pour se faire baptiser sous les auspices de la duchesse de Berry, avait apostasié dans le courant de l'année 1833, et était rentré dans la communion israélite. Jusqu'à l'époque de la mort de son père, il reçut de celui-ci quelques secours qui l'aidèrent à soutenir sa misérable existence et à satisfaire à ses penchans. Depuis lors il recourut à la charité de ses co-religionnaires, chez lesquels il paraîtrait avoir exercé la mendicité à domicile; puis enfin cette dernière ressource finissant par lui manquer, il se trouva sans asile, sans moyens d'existence d'aucune nature, et n'eut plus d'autre recours que de se faire arrêter sur la voie publique ou de venir invoquer la pitié pour obtenir son admission dans une des maisons de charité placées sous l'autorité de l'édilité parisienne.

» Certes, et nos lecteurs l'auront déjà remarqué, il y a un grand enseignement dans cette destinée d'un homme dont Mme la duchesse de Berry disait au colonel Raindre, le 7 novembre, le lendemain de son arrestation : « J'ai été trahie, vendue par » un homme que j'ai comblé de bienfaits, qui me doit plus que la » vie, et dans lequel ma confiance était entière. C'est un malheu» reux !... mais du moins ce n'est pas un Français, et je m'en ré» jouis ! »

» En rapportant ces paroles dans la *Gazette des Tribunaux* du 13 novembre 1832, nous insistions sur ce fait que l'israélite Deutz était né en Italie. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Luxembourg, 24 septembre. Dans la séance des Etats du grand-duché, du 20 de ce mois, l'assemblée a reçu communication de la réponse faite par S. M. le Roi Grand-Duc sur une Adresse présentée à S. M. au sujet de la situation métallurgique du grand-duché.

L'assemblée a résolu que les projets de loi soumis à ses délibérations, seraient examinés dans toutes les sections. Ces projets sont les suivans :

1° Loi concernant la perception de l'impôt sur les vins indigènes;

2° Loi sur les distilleries;

3° Loi concernant l'accise sur les bierres;

4° Règlement intérieur de l'assemblée des Etats;

5° Loi concernant la remise en pratique des anciennes dénominations du système décimal;

6° Loi sur la remise en vigueur dans le grand-duché de l'arrêté du prince souverain des Pays-Bas, du 23 février 1815;

7° Loi concernant les mines, minières et carrières ;

8° Loi sur l'organisation communale et des districts;

9° Loi portant fixation des traitemens des juges de paix et de leurs greffiers;

10° Loi sur la compétence des juges de paix en matière civile.

L'assemblée des États a été appelée à délibérer encore sur d'autres projets de loi que ceux indiqués ci-dessus. Ces projets sont relatifs *a.* à l'organisation de l'administration des travaux publics ; *b.* à la compétence des tribunaux pour juger les contraventions en matière de barrières et de grande voirie, et sur les autorisations de construire ou de faire des plantations le long des routes.

— S. A. R. le prince Charles de Prusse, frère de S. M. le roi, est arrivé à Luxembourg, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois. S. A. R. a visité les ouvrages de la forteresse, et est repartie dans la soirée du 21.

— La haute Diète de la Confédération germanique a dignement reconnu les longs et honorables services du lieutenant-général qui a commandé la forteresse de Luxembourg pendant plus d'un quart de siècle. Elle a ordonné que le nouveau fort établi au Fetchenhoff porterait le nom de Fort Dumoulin. — L'inauguration de ce titre a eu lieu le 22 de ce mois ; ainsi, désormais, la gloire du nom du général *Dumoulin* sera aussi durable que l'ouvrage de défense qui en consacre le souvenir. Il vivra, parmi les Luxembourgeois, à bien d'autres titres encore; il a su, en remplissant les devoirs de sa haute position, se concilier l'affection des habitans.

BELGIQUE. — Bruxelles, 25 septembre. Dans sa séance du 23, le Sénat s'est occupé exclusivement de l'emprunt et des questions qui s'y rattachent. Plusieurs membres ont repris le débat soulevé à la Chambre des Représentans, au sujet des modifications apportées aux conditions du prêt fait à la Banque de Belgique. Un amendement a été présenté, tendant à réduire de cinq millions le chiffre de l'emprunt, sauf à faire rentrer au trésor la même somme que la Banque doit à l'état ; mais la discussion n'a pas amené l'adoption de cet amendement, et dans sa séance du 24, le Sénat a adopté l'ensemble du projet de loi relatif à l'emprunt pour les chemins de fer, à la majorité de 25 voix contre 3. Le projet de loi concernant la restitution à faire aux marchands de vins, a été ensuite adopté par 15 voix contre 11, et l'ordre du jour étant épuisé, M. le ministre de l'intérieur a donné lecture de la proclamation de clôture de la session, que le *Moniteur* publie ce matin.

— Le roi devait partir le 27 pour inspecter le camp de Beverloo et assister à de grandes manœuvres ; mais une indisposition de S. M. a fait ajourner ce voyage.

— M. Olozaga, chargé d'une mission spéciale du cabinet espagnol auprès de la Belgique et des Pays-Bas, est arrivé à Bruxelles ; il est accompagné de deux secrétaires et d'une suite nombreuse.

— M. le baron Jules de St.-Genois, qui avait été chargé par la Chambre des Représentans, d'une mission à Vienne pour y compulser les archives impériales, est de retour de son voyage. Il a trouvé dans les riches dépôts de la monarchie autrichienne des documens importans et nombreux relatifs à l'histoire parlementaire de la Belgique.

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL,

donné le Mercredi 28 Septembre

PAR

Mr CAPELLI (*basse chantante*),

dans la Salle Diligentia.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Duo*, d'*Anne de Boulen*, par Mlle Hoppenbrouwer et M. Capelli. — *Donizetti.*
2. *L'Ange déchu*, air de basse, par Mr Capelli. — *Adolphe Vögel.*
3. Variations sur un thème de l'opéra *Le Pré aux Clercs*, pour Clarinette, par Mr Faubel. — *Berr et Täss.*
4. Grande scène et air de l'opéra *la Favorite*, par Mr Capelli. — *Donizetti.*

DEUXIÈME PARTIE.

1. Cavatine de l'opéra *la Juive*, par Mr Capelli. — *Halevy.*
2. Grand air pour *Mezzo Soprane* de l'opéra *la Favorite*, par Mlle Hoppenbrouwer. — *Donizetti.*
3. Variations pour Clarinette, par Mr Faubel. — *Carl, Marie von Weber.*
4. Cavatine de *Lucrèce Borgia*, par Mr Capelli. — *Donizetti.*

Prix d'entrée 2 fl. 25 cts.

On peut se procurer des billets chez M. De Groot, libraire *Kleine Groenmarkt* et à la salle du Concert.

On commencera à 7 ½ heures précises.

ANNONCES.

Un **Professeur français**, en ce moment à La Haye, désirerait entrer dans un établissement de la Hollande pour y enseigner le français; il donnerait aussi des leçons à domicile.

S'adresser au Bureau du Journal, sous la lettre B, *affranchir*, ou y prendre l'adresse. 4605.

Études de MM. Vanderlinden & Coppyn,
Notaires à Bruxelles.

VENTE PUBLIQUE DU DOMAINE DE POSTEL.

Les Notaires **Vanderlinden** et **Coppyn** vendront aux enchères publiques, à l'Hôtel de *la Porte d'Or*, chez Mr. DE VOLDERS, à Turnhout

LE BEAU DOMAINE DE POSTEL,

dépendant de la commune de Moll, arrondissement de Turnhout, consistant en Château, Église, Presbytère, plusieurs Fermes, une Distellerie, un Hôtel récemment construit et autres bâtimens d'habitation et d'exploitation ; jardins, prairies, terres labourables, bois de haute futaie, bois taillis, sapinières, tourbières de première qualité, bruyères, étangs, etc., le tout d'un seul bloc, contenant en superficie 4,390 hectares.

Ce Domaine divisé en 125 lots se vend pour quitte et libre. Le prix devra être payé dans les 3 mois de la vente. Les frais fixés à 10 % seront exigibles dans les trois jours.

Les amateurs qui désirent visiter l'intérieur du Château doivent se munir d'une carte d'admission qu'ils peuvent se procurer chez les Notaires vendeurs, ou chez M. GALLET, à Moll.

L'adjudication préparatoire est fixée aux 6 et 7 Octobre 1842 et la vente définitive aux 27 et 28 du même mois, à 10 heures du matin. 4699

MESSAGERIES-JUMELLES-BELGES-FRANÇAISES

Entreprise Briard-Toulouse et Comp.

SERVICE DIRECT DE BRUXELLES A PARIS

EN 22 HEURES.

DÉPARTS TOUS LES JOURS PAR LE CONVOI DU CHEMIN DE FER

à 10 Heures du Matin.

Correspondances avec toute la Belgique, la Hollande et l'Allemagne et avec toute la France.

Principaux Bureaux :

Bruxelles, rue de l'Hôpital No 17; Paris, rue du Bouloy Nos 7 et 9.
S'adresser pour renseignemens dans tous les Bureaux des Messageries Ve *Briard & Comp.* en Belgique. 4650

Hôtel du Parc,

Place-Verte, à Anvers, vis-à-Vis la Cathédrale.

LOUIS DELAPRÉ, fils et successeur du propriétaire de cet établissement, a l'honneur de faire connaître que son Hôtel vient d'être complètement restauré et monté sur un pied qui lui fait espérer mériter le bienveillant patronage des personnes qui visiteront Anvers.

Un établissement de Bains des plus comfortables se trouve dans l'Hôtel. On y parle les langues étrangères. 4625

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 24 Septembre.

		Int.	Cours du 23 Sept.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	5	$101\frac{3}{16}$	$101\frac{1}{4}$	$101\frac{1}{4}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$51\frac{1}{8}$	$52\frac{1}{16}$	[illegible]
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	—	$93\frac{3}{4}$	$93\frac{3}{4}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$138\frac{5}{8}$	$137\frac{1}{4}$	$137\frac{1}{4}$
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	99	99	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$105\frac{7}{8}$	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$105\frac{7}{8}$	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	$89\frac{11}{16}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	$16\frac{1}{8}$	$15\frac{15}{16}$	[illegible]
Autriche	Obligations Golf. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	6	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse d'Anvers du 24 Septembre.

Métalliques	5	—	
Naples	5	—	
Ardouins	6	16	P.
Dette différée, ancien		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse		$26\frac{1}{2}$	A.

Cours après la Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures)

Ardouin $15\frac{7}{8}$
Idem, Primes

Bourse de Paris du 23 Septembre.

		Int.	Cours d. 22	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		118 85	118 60	118 80
	Trois pour cent		80 10	80 05	80 05
Espagne	Emprunt Ardouin		—	22	—
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	$9\frac{3}{8}$	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	107 30	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	$53\frac{1}{4}$	53
Belgique	Dette active	5	—	$104\frac{3}{4}$	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	780 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Du 24 Septembre. Du 23

		Int.			
France	Cinq pour cent		118 60	118 80	118 80
	Trois pour cent		80 05	80 20	80 20
Espagne	Emprunt Ardouin		—	—	—
	Anc. différée sans		—	—	—
	Nouv. dito		—	$9\frac{1}{4}$	—
	Passive		—	$3\frac{7}{8}$	—
Naples	Certificats Falconet		—	107 30	—
Pays-Bas	Dette actire	$2\frac{1}{2}$	53	—	—
Belgique	Dette active	5	—	$104\frac{1}{4}$	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 23 Septembre.

Consolidés	3	$92\frac{7}{8}$, 93P.
Holl. Dette active	$2\frac{1}{2}$	52, $51\frac{3}{4}$
Dito dito	5	$102\frac{1}{2}$
Dito emprunt 1837	5	—
Espagne 5 %		$16\frac{3}{8}$
Dito 3 %		$21\frac{1}{4}$
Portugal (nouv.)		—
Russes		—

Bourse de Vienne du 19 Septembre.

Métalliques	5	109
Dito	4	$100\frac{1}{4}$
Dito	3	77
Lots de 1834		—
Actions de la Banque		1629

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, [illegible]

Dépôt-général : chez MM. [illegible] FILS, *Beursteeg*, **à Amsterdam**; [illegible] **REYN SNOECK**, *Hoofdsteeg* **te Rotterdam.**